

Révision allégée approuvée le 13 décembre 2022

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Fiers-en-Escribleux
59503 DOUAI Cedex
Tél: 03 62 07 80 00 - Fax: 03 62 07 80 01

Echelle : 1/5000ème



PRISE EN COMPTE DES RISQUES

L'ensemble de la commune peut être affecté par des phénomènes de retrait gonflement des argiles liés à la sécheresse. Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence d'argile afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

La commune est également concernée par le risque d'inondation par remontée de nappe (cf. carte du BRGM dans le rapport de présentation). Dans les zones de sensibilité moyenne/forte/ élevée/nappe affleurante, le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

En outre, le pétitionnaire est invité à vérifier la présence de cavité afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

La commune est concernée par un risque sismicité de niveau 2 (aléa faible).

Il pourra être fait application de l'article R.111-2 dans ces secteurs.

Légende

- Limite de zonage
 - Emplacements réservés (article L.151-41 du code de l'urbanisme)
 - Obligation en matière de mixité sociale d'au moins 50% de logements sociaux (article L.151-15 du code de l'urbanisme)
 - Obligation en matière de mixité sociale de 100% de logements sociaux (article L.151-15 du code de l'urbanisme)
 - Voies ou doit être préservée et développée la diversité commerciale, notamment le commerce de détail et de proximité, selon l'article L.151-16 du code de l'urbanisme.
 - Puits de mine (article R.111-2 du code de l'urbanisme)
 - ★ Sièges d'exploitation agricole
 - Cavités souterraines (article R.111-2 du code de l'urbanisme)
 - Chemin de randonnées "grande guerre" (article L.151-38 du code de l'urbanisme)
 - Chemin de randonnées "la vignette" (article L.151-38 du code de l'urbanisme)
 - Espaces boisés (article L.113-1 du code de l'urbanisme)
 - Chemins piétons (article L.151-38 du code de l'urbanisme)
 - Alignement d'arbres et de haies (article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Eléments de patrimoine bâti à préserver (article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DES CAPTAGES D'EAU POTABLE**
- immédiat
 - rapproché
 - éloigné

- UA : Zone urbaine à densité élevée correspondant au centre ville. Elle a vocation principale d'habitat, de commerces et de services et admet des activités non nuisantes.
- UB : Zone urbaine de moyenne densité correspondant aux extensions périphériques.
- UBc : Secteur de la zone U de plus grande densité.
- UBd : Secteur de la zone U correspondant aux dépôts de munitions.
- UBm : Secteur de la zone U correspondant à la cité minière à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU.
- UE : Zone destinée à recevoir des activités économiques.
- UH : Zone urbaine correspondant aux équipements d'intérêt collectif.
- IAU : Zone peu ou non équipée, ouverte à l'urbanisation sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement. Elle est destinée à l'habitat, aux commerces, services et activités peu nuisantes.
- IAUE : Zone peu ou non équipée, ouverte à l'urbanisation sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement. Elle a pour vocation d'accueillir des activités artisanales et commerciales.
- A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- N : Zone naturelle protégée, destinée à la protection du milieu naturel et à sa mise en valeur.
- Np : Secteur de la zone N destiné aux activités de loisirs, de détente et sportives.
- NI : Secteur de la zone N destiné aux aménagements autour du Monument Canadien.
- Ndpv : Secteur de la zone N destiné aux dépôts de déchets inertes et à l'implantation de panneaux photovoltaïques.

PATRIMOINE URBAIN (article L.151-19° du code de l'urbanisme)

NUMEROS	PATRIMOINE
1	Protection du presbytère
2	Monument aux morts
3	Calvaire
4	Ecole Jean Macé
5	Ecole Pauline Kergomard
6	Bâti remarquable
7	Bâti remarquable
8	Maison de Maître
9	Maison de Maître et parc

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET ESPACES VERTS (article L.151-41 du code de l'urbanisme)

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

NUMEROS	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Equipement public	Commune	0.02
2	Création d'un parking	Commune	0.35

